

■ Chabeuil

Orline, labélisée "Entreprise du patrimoine vivant"

Spécialisée dans la réplique de bijoux anciens, l'entreprise Orline vient de se voir décerner le label "Entreprise du patrimoine vivant". Celui-ci a pour vocation la promotion et le développement des entreprises qui détiennent un patrimoine économique basé sur un savoir-faire rare, renommé ou ancestral.

Dans quelques mois, l'entreprise Orline fêtera ses 25 ans d'existence.

Un quart de siècle dédié à la fabrication d'accessoires dans un premier temps, (en l'espèce, des fermoirs), puis, depuis une dizaine d'années, de bijoux.

Des bijoux d'un genre particulier, réplique de ceux que l'on trouvait autrefois en Bretagne et en Savoie.

La gamme se compose de croix, de bagues, de colliers, de médailles, de boucles d'oreilles, d'épingles de cravates et autres boutons de manchettes, soit une palette suffisamment large pour pouvoir répondre à la demande d'une clientèle en quête d'authenticité et d'originalité.

Pour parvenir à ses fins, Maurice Lambert, en véritable passionné et défenseur d'un métier appris dès l'âge de 13 ans, est parvenu à dénicher d'authentiques matrices et poinçons, ce afin d'être en mesure de proposer des produits qui soient le plus conformes possibles aux modèles originaux, tant en ce qui concerne les dessins que la façon de travailler les bijoux.

Cette reconversion, initiée pour pallier la défection de son principal donneur d'ordre, vient de prendre une pleine et entière signification avec l'obtention du label "Entreprise du patrimoine vivant" que Renaud Dutreil, Ministre des Pme, du Commerce et de l'Artisanat lui a remis le 15 mars dernier.

L'obtention de ce label n'est pas le fruit du hasard. Il est la reconnaissance de la détention d'un patrimoine économique spécifique, d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité. Il est également le reflet de la notoriété ou de l'ancienneté de l'implantation géographique de l'entreprise.

Des critères qui expliquent sans doute que moins de 10 entreprises peuvent s'en prévaloir aujourd'hui sur les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche malgré son intérêt certain.

Le label "Entreprise du patrimoine vivant" a en effet été créé pour répondre à 3 principaux objectifs : valoriser les entreprises fondatrices de l'identité économique et culturelle française, faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale et



Fort d'un demi-siècle d'expérience, Maurice Lambert met aujourd'hui un point d'honneur à transmettre son savoir.

éviter ainsi la disparition des plus fragiles d'entre elles mais aussi inciter ces entreprises à innover et créer un marché international pour leurs produits ou prestations (le marché mondial qui s'ouvre notamment grâce à internet est une extraordinaire opportunité pour la plupart d'entre elles).

Enfin, il vise à conforter leur croissance, à permettre le développement des emplois et donc la transmission des savoir-faire et des entreprises.

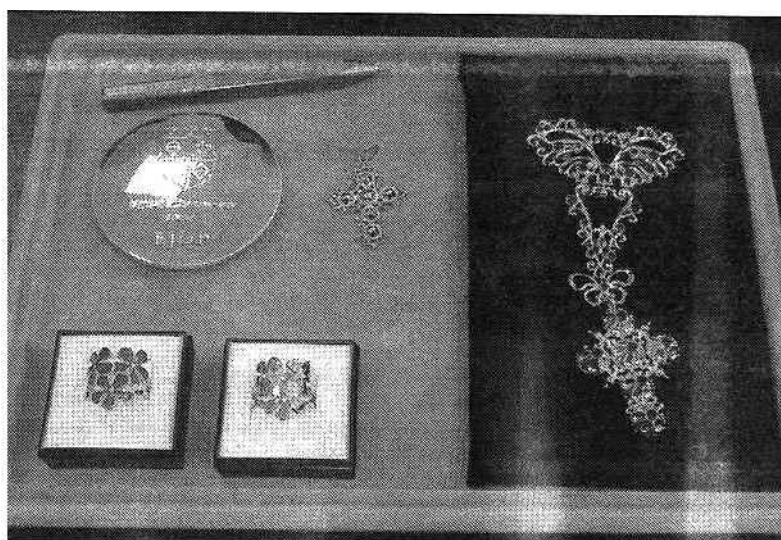
Ce dernier aspect revêt d'ailleurs, aux yeux de Maurice Lambert un intérêt particulier.

Rejoint dans l'entreprise par ses deux fils, il envisage de prendre un apprenti en 2007, ce qu'il n'avait plus fait depuis longtemps.

Car il s'agit aujourd'hui de former de nouvelles générations de bijoutiers pour assurer la pérennité de la joaillerie française.

Celle-ci en effet se porte en effet plutôt bien, à l'image de tous les produits de luxe estampillés "Made in France". Elle se porte d'autant mieux qu'en 2006, un label [Joaillerie] de France "a été créé, label qui caractérise également les bijoux fabriqués à Chabeuil.

F. Rolland



Quelques pièces de la collection Orlène. En haut à gauche, le poinçon qui sert à apposer le label "Joellerie de France"